De : <info.accredit@riziv-inami.fgov.be>
Date: jeu. 16 déc. 2021
Subject: COVID-19 et votre accréditation

**COVID-19 et votre accréditation**

Docteur XXX,

Dans le cadre de la pandémie COVID, le Groupe de direction de l’Accréditation a pris plusieurs mesures depuis le début afin d’aider les médecins à satisfaire aux exigences de leur accréditation.

Le Groupe de direction de l’Accréditation souligne que si ces mesures étaient de nature temporaire, il ne néglige cependant pas l’immense pression exercée sur les médecins durant ces deux dernières années. Pour ces raisons, un certain nombre de médecins n’ont probablement pas été en mesure de satisfaire à toutes les conditions légales pour prétendre à la prolongation de leur accréditation.

Etant donné l’évolution récente de la COVID et le fait que les médecins se forment à nouveau à court terme en dehors des activités accréditées classiques, il a été décidé d’attribuer à nouveau automatiquement 5 CP dans le dossier électronique des médecins accrédités pour le mois de décembre 2021, à savoir **1 participation au GLEM de 2 CP et 3 CP en rubrique « éthique et économie »** (sous la référence « COVID-19 (GDA-AS 12/2021) »).

Pour les médecins pour qui ces mesures générales ne suffiraient pas, il est rappelé qu’ils peuvent toujours faire référence, dans leur demande (de renouvellement) d’accréditation, aux circonstances particulières qui les auraient éventuellement empêché de satisfaire pleinement aux conditions d’accréditation (activités spéciales dues à la COVID, maladie, etc.)

Tous ces dossiers sont évalués individuellement par le Groupe de direction de l’Accréditation et par le passé, ce dernier a toujours fait preuve d’une grande bienveillance à l’égard des médecins n’ayant pas été en mesure de répondre totalement aux exigences en raison de circonstances particulières. Le Groupe de direction de l’Accréditation a réaffirmé une nouvelle fois cette bienveillance lors de sa dernière séance plénière et appelle tous les médecins concernés à toujours introduire leur demande accompagnée d’une motivation et de toutes les preuves pertinentes.

Pour le Groupe de Direction de l’Accréditation



|  |  |
| --- | --- |
| Bart DEHAES  | Bart J. DE VOS   |
| Geneviève BRUWIER  |   |
| Les Présidents  | Le Secrétaire   |